

LA RÉFORME DU CHÔMAGE ET SES CONSÉQUENCES SOCIALES

Draguet Daniel

Depuis de nombreuses années, on assiste à une atténuation du caractère assurantiel de l'indemnisation chômage. En effet, depuis les années '80, les chômeurs ont littéralement subi une succession de réformes.

Dans les années '80, la situation économique est difficile. Le chômage augmente. Le gouvernement Martens IV lance plusieurs plans de relances successifs accompagnés de mesures d'austérité (réduction salariale, sauts d'index...). Diverses mesures sont également prises pour limiter les dépenses, parmi lesquelles l'accroissement du nombre d'exclusions de l'assurance chômage via :

- une augmentation de la durée de stage d'attente (de 75 à 150 jours) ;
- une extension des catégories, on passe de 2 à 3 catégories (chef de ménage, isolé et cohabitant) avec l'introduction de différents plafonds et pourcentages ainsi qu'une période forfaitaire pour les isolés et cohabitants ;
- une exclusion automatique (art. 143) pour les cohabitants au forfait après une durée de chômage qui sera fixée, en 1986, à une fois et demie la durée moyenne de chômage régional ;
- l'instauration des visites domiciliaires pour vérifier la situation familiale des sans emploi ;
- le renversement de la charge de la preuve sur le chômeur (qui doit prouver qu'il n'est pas sanctionnable).

Dans les années '90, le Plan global, mené par le gouvernement Dehaene prévoit des mesures visant à limiter les dépenses :

- renforcement du contrôle pour le chômage de longue durée (art. 143) ;
- « stage » de 6 à 9 mois pour les jeunes qui sortent des études et augmentation du nombre de jours de travail pour être admis au chômage ;
- Durcissement des sanctions administratives ;
- modification du mode de calcul du complément chômage pour les travailleurs à temps partiel involontaire ;
- augmentation considérable du nombre de jours pour revenir en 1^{ère} période d'indemnisation ;
- réduction de moitié de la 2^{ème} période pour les cohabitants (avant forfait) ;
- instauration du plan d'accompagnement des chômeurs, appelé communément Plan Miet Smet (en 1992).

De l'assurance au renforcement de la compétitivité des entreprises

Durant ces deux décennies, la Sécurité sociale est de plus en plus utilisée comme un outil, non plus de protection des travailleurs en cas de nécessité, mais bien de renforcement de la compétitivité des entreprises et de création d'emplois.

Les politiques de remise au travail, et particulièrement d'activation, vont jouer ce rôle. Les réductions ONSS vont également dans ce sens et se multiplier. Elles favoriseront notamment le développement des emplois précaires et des « petits boulots ». Des emplois généralement à temps réduit, temporaires ou occasionnels, avec une rémunération limitée, ne donnant pas droit aux primes ou à une augmentation liée à l'ancienneté et ne s'accompagnant pas (ou de manière limitée) au versement de cotisations patronales à l'ONSS.

Par la suite, la situation de l'emploi et l'augmentation du chômage feront (ré)apparaître le Contrôle renforcé de la Disponibilité des Chômeurs (en 2004), l'activation des allocations (APE, mesures activas, titres-services) et, plus récemment, une série de mesures pour réduire les dépenses dont :

- l'amputation de 40% de l'enveloppe de 400 millions d'euros de liaison au bien-être des allocations ;
- la remise en cause de l'index avec la révision du panier de la ménagère, le gel des salaires... ;
- la réforme des mesures de fins de carrière (prépension, crédit temps...) ;
- la réforme chômage, on retrouve à nouveau la prolongation du stage d'attente, devenu stage d'insertion (de 9 à 12 mois). Mais aussi la limitation dans le temps des allocations d'insertion (à 3 ans) ainsi que la dégressivité accrue des allocations de chômage avant forfait (pour les 3 catégories) ;
- le renforcement de l'activation et du « Contrôle dispo » à la fois pour les jeunes en allocations d'insertion mais aussi pour les bénéficiaires d'allocations de chômage (55 ans et plus).

Des mesures dictées par une idéologie libérale visant l'exploitation et la précarisation de l'emploi

Dans un contexte politique et idéologique de plus en plus marqué par les revendications patronales toujours plus offensives et par un gouvernement davantage intrusif dans la concertation sociale, il devient quasi-impossible d'obtenir la moindre augmentation salariale au niveau interprofessionnel. L'indexation automatique des salaires est également mise sur la sellette à intervalles réguliers.

Aujourd'hui, les travailleurs doivent faire face à une forme de généralisation de l'emploi précaire :

- les travailleurs doivent être disponibles pour répondre aux besoins de l'entreprise et ce, au salaire qu'elle propose ;
- les sans-emploi sont priés de rechercher « activement » un emploi et doivent se former sans cesse ;
- les sans-emplois sont mis en concurrence avec les travailleurs : si ces derniers ne veulent pas accepter les conditions de travail imposées, il y a assez de chômeurs pour prendre leur place, entend-on régulièrement côté patronal.

Des mesures qui entraînent des conséquences sur le plan social et sur le monde du travail

1. Sur le plan social

Avant la dégressivité des allocations de chômage et la limitation dans le temps des allocations d'insertion, 85% des allocataires percevaient une allocation mensuelle inférieure à 1.250 € :

- 14,8% supérieure ou égale à 1.250 €
- 41% entre 1.000 et 1.249 €
- 19% entre 750 et 999 €
- 2,7% entre 500 et 749 €
- 22% en dessous de 500 €.

Parmi ceux admis sur base du travail, 80% percevaient une allocation mensuelle inférieure à 1.250€ :

- 19,6% supérieure ou égale à 1.250 €
- 45% entre 1.000 et 1.249 €
- 19% entre 750 et 999 €
- 3,6% entre 500 et 749 €
- 12% en dessous de 500 €.

100% des allocataires d'insertion touchent moins de 1.250€ (52% ont moins de 500 €) :

- 28,6% entre 1.000 et 1.249 €
- 18,8% entre 750 et 999 €
- 52,6% en dessous de 500 €.

Et la dégringolade n'est pas prête de s'arrêter. Les mesures prises ces dernières années vont conduire, immanquablement, toute une frange de la population dans la précarité.

Concrètement, parmi les 1.656.800 de personnes (15,3% des belges) vivants sous le seuil de la pauvreté, la mesure « dégressivité accrue des allocations de chômage » - qui prévoit un forfait minimum auquel tout chômeur aboutira après une période de 14 à 48 mois de chômage (selon son passé professionnel) - va aggraver, encore plus, la situation de près de 150.000 sans-emploi pour la seule année 2013 :

- 28,6% de cohabitants avec charge de famille – singulièrement des familles monoparentales ;
- 32,4% d'isolés ;
- 39% de cohabitants.

Et il faut encore ajouter à ce triste bilan plus de 30.000 allocataires d'insertion qui seront purement et simplement exclus au 1^{er} janvier 2015, dont environ 70% de Wallons !

La diminution, voire la perte, de moyens de subsistance a pour conséquences :

- La perte de « pouvoir d'achat » a des effets directs sur la consommation.

En période de crise, c'est la ligne droite vers la récession qui aura pour effet direct une augmentation du chômage. En effet, si les citoyens consomment moins, les entreprises produisent moins et licencient.

Avec moins de revenus, certains sont contraints d'opérer des choix dans leurs dépenses : manger ou se soigner ; payer son loyer ou se chauffer...

Et pour garder la tête hors de l'eau, de nombreuses familles s'endettent, certaines se laissant entraîner dans la spirale du surendettement.

- Renforcement de l'économie parallèle et de la délinquance

Face à une situation financière intenable, l'alternative sera de rechercher les moyens de survie : le travail non déclaré, les petits trafics et l'insécurité ont de beaux jours devant eux...

- Appauvrissement des communes les plus pauvres

Les communes comptant le plus de citoyens sans emploi vont se retrouver assaillies sous les demandes de RIS ou d'aide sociale via leur CPAS. Le fossé entre communes riches et pauvres ne cessera donc de se creuser.

- Renforcement des inégalités sociales et culturelles

La précarisation accrue des sans emploi aura d'inévitables répercussions sur eux et leurs familles en termes d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé...

- Remise en cause de la période assimilée pour la pension

Avant la réforme, les périodes de chômage étaient calculées sur base du dernier salaire perçu. Dorénavant, la période indemnisée au forfait sera calculée sur base du droit minimum de 21.754 €/an. Cette mesure constitue une véritable bombe à retardement qui fera sentir ses effets petit à petit, au fil des ans.

Ces mesures sont scandaleuses dans un contexte économique morose, caractérisé par le manque d'emplois.

Pourquoi les chômeurs devraient-ils subir à répétition les conséquences de la crise ?

2. Sur le plan du travail

- **Stigmatisation d'une classe exclue de la société**

La politique d'activation décharge les mondes politique et patronal de leur responsabilité dans la situation économique due au positionnement néolibéral. C'est sur les chômeurs qu'est reportée la cause du non-emploi. Ils sont responsables de leur situation et il faut donc sanctionner ceux qui ne sont pas assez actifs.

Par ailleurs, les emplois dits « activés » (en fait financés en grande partie par la sécurité sociale ou la collectivité) échappent aux règles « habituelles » de rémunération. Ils accroissent donc la concurrence entre sans-emploi et vis-à-vis des travailleurs avec emploi.

- **« Méritocratie » ou la fin de la société des droits égaux**

Ce système où le demandeur d'emploi doit rechercher activement un travail, alors que ce dernier fait tout simplement défaut, modifie la philosophie de l'assurance chômage. Désormais, le droit à

l'allocation de chômage se mesure au mérite. Oubliée l'allocation en tant qu'assurance permettant de compenser l'absence d'emploi...

Aujourd'hui, l'activation lie davantage l'octroi d'une allocation à l'acceptation d'un emploi, précaire, ou d'une formation.

Dès lors, plus on déconstruit les droits du chômage, plus on crée les conditions :

- d'un détricotage des droits du travail (revenu, statut, horaire...)
- du transfert du régime d'assurance de sécurité sociale vers un système d'assistance.

Un nouveau modèle social se crée en lieu et place du régime de sécurité sociale où l'allocation ne repose plus sur des bases objectives mais d'évaluations subjectives : le droit aux allocations s'obtient de plus en plus au mérite.

Quelques pistes de réflexion : quelle mobilisation ?

Les mesures du gouvernement Di Rupo constituent indéniablement un des plus grands détricotages que notre système de sécurité sociale ait connus. Des mobilisations syndicales et associatives ont été organisées. Des petites avancées ont pu être obtenues mais elles ne sont pas grand-chose face à l'ampleur du désastre social et économique qui nous attend.

Cependant, force est de constater que les mobilisations n'ont pas atteint l'ampleur que l'on aurait pu attendre au regard de la dureté des mesures et du nombre de personnes touchées.

C'est que le chômage et la précarité entraînent souvent chez leurs victimes des effets pervers qui rendent plus difficile l'identification à un groupe uni et solidaire, prompt à se mobiliser quand ses intérêts sont en danger.

Citons, parmi ces facteurs :

- l'individualisme que la précarité entraîne : la gestion « du jour le jour », savoir comment l'on va se débrouiller pour manger ou payer ses factures demain... Devoir se préoccuper, quotidiennement, de ce que demain sera fait entrave souvent la prise de conscience politique et la mobilisation collective.
- La dégradation de l'image de soi entraîne repli et isolement. Les politiques actuelles de stigmatisation ne font que renforcer ce phénomène.
- Les divisions que ces politiques ont distillées (travailleur CDI vs travailleur précaire, jeune vs travailleur âgé, travailleur avec vs travailleur sans emploi, travailleur actif vs pensionné...) ont commencé à porter leurs fruits. La conscience de classe a clairement perdu du terrain : beaucoup ne voient plus que ce qui semble les opposer et non plus les intérêts qu'ils ont en commun en tant que classe des travailleurs.
- La résignation, phénomène fréquent, est encore renforcée dans le cadre de la mobilisation des TSE. Au sein d'une entreprise, des vecteurs de communication et des lieux de rencontre existent, le débat et la mobilisation se font au sein de l'entreprise. Les TSE, eux, sont essaimés, disséminés. Il est, par définition, moins aisé de les informer, les sensibiliser.
- Les politiques de contrôle systématique des TSE les obligent à s'activer, se former, se préoccuper de remplir leurs obligations « contractuelles » avec le FOREM ou l'ONEM... Il est donc moins évident pour les chômeurs de « prendre sur leur temps » pour se mobiliser. La crainte de « représailles » administratives est également présente chez certains d'entre eux quand on évoque une éventuelle action politique.

Face à ces différents phénomènes, il importe de poursuivre l'information et la mobilisation tant sur les plans syndicaux qu'au niveau de l'éducation permanente.

- A destination des travailleurs sans emploi : explication et information à propos des mesures. Séances d'information collectives et individuelles. Sensibilisation sur les moyens d'action et les liens unissant avec et sans emploi. Actions culturelles, politiques et revendicatrices à mettre sur pied autour des comités régionaux.
- Avec les travailleurs avec emploi : déconstruction des stéréotypes sur les « chômeurs » via la formation et l'éducation permanente. Information concernant les dernières mesures. Intégration des revendications « chômage » au sein des revendications syndicales interprofessionnelles.

Des réflexions au niveau syndical s'imposent également : quel syndicalisme, demain ? Quels services offrira-t-on aux futurs exclus « article 36 » ? Syndicalisme de combat et / ou de service pour protéger nos affiliés ?

Les questions sont nombreuses et méritent réflexions et débats.

